



Morangis, le 4 janvier 2023

A l'attention des familles Morangissoises

Service Enfance-Education

☎ 01.64.54.28.66

N/Réf : D -04/01/2024 - 000001

Objet : Modalités d'inscription à l'accueil de loisirs des vacances d'hiver

Madame, Monsieur,

Votre enfant va fréquenter l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires du **lundi 12 au vendredi 23 février 2024**. La période d'inscription se tiendra **du jeudi 11 au dimanche 21 janvier 2024 sur le portail morangissois**.


Si vous avez des difficultés pour procéder à l'inscription, la ville vous propose 2 modes d'accompagnement à l'inscription :

1. La médiatrice au service des familles vous propose une permanence
 - le vendredi 12 janvier de 15h00 à 17h00 sur rendez-vous à la mairie,
 - le mercredi 17 janvier de 14h00 à 17h00 à l'accueil de loisirs Nelson Mandela,
 - le vendredi 19 janvier de 15h00 à 17h00 sur rendez-vous à la mairie,Vous pouvez la contacter par téléphone au 01.64.54.28.64 ou par mail à mediatrice-famille@morangis91.com
2. Les responsables des accueils de loisirs vous accueillent le mardi 16 janvier de 16h30 à 19h00 au sein de chaque école. L'équipe d'animation reste à votre disposition pour plus de renseignements.

Durant votre accompagnement, vous devez impérativement vous munir de votre identifiant et mot de passe, si vous ne disposez pas ou l'avez perdu, vous pouvez contacter le service informatique au 01.64.54.52.01. Si toutefois, vous rencontrez un problème technique, vous pouvez contacter le Service Enfance-Education par mail à enfance-education@morangis91.com

Vous trouverez, ci-dessous, les structures d'accueil ouvertes durant cette période :

Ecole fréquentée maternelle	Accueil de loisirs	Ecole fréquentée élémentaire	Accueil de loisirs
ACACIAS HIRONDELLES MANDELA MATERNELLE ST JOSEPH MATERNELLE	Les Hirondelles 34 rue des Hirondelles 06.38.73.64.96	HERRIOT MOREAU MANDELA ELEMENTAIRE ST JOSEPH ELEMENTAIRE	Edouard Herriot 101 avenue de la Cour de France 06.32.41.82.94

 Nous vous invitons à consulter le règlement intérieur, **aux pages 8 et 9**, afin de prendre connaissance des modalités d'inscriptions, d'accueils, d'annulation et la procédure à suivre en cas d'oubli d'inscription.

Nous vous rappelons qu'un récapitulatif de votre réservation vous est envoyé par mail ainsi qu'un duplicata au Service Enfance-Education. Sans la réception de celui-ci, cela signifie que votre inscription n'a pas été prise en compte.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos considérations les meilleures.

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET